

**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.1/Add.1
21 mai 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES**

Quatorzième réunion
Nairobi, 10-21 mai 2010
Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL I

1. Conformément à la décision prise par l'Organe subsidiaire à la 1^{ère} séance de la réunion, le 10 mai 2010, le groupe de travail I s'est réuni sous la coprésidence de M. Asghar Fazel (République islamique d'Iran) et de Mme Tone Solhaug (Norvège), pour examiner les points 3.1.1 (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes); 3.1.2. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures); 3.1.3. (Examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière); 4.1.1 (Diversité biologique agricole : suivi des demandes de la Conférence des Parties dans la décision IX/1); 4.1.2. (Biocarburants et diversité biologique : examen des voies et moyens propres à promouvoir les impacts positifs et réduire au minimum les impacts négatifs de la production et de l'utilisation de biocarburants sur la diversité biologique); 4.2. (Examen de propositions relatives au programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides); 4.3. (Diversité biologique des forêts : plan de travail conjoint avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et rapport sur la coopération, sur la surveillance de la diversité biologique des forêts et sur la précision des définitions des forêts et types de forêt); et 4.4. (Travaux additionnels sur les lacunes et incohérences du cadre réglementaire international sur les espèces exotiques envahissantes introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, comme appâts et aliments vivants, et meilleures pratiques pour pallier les risques associés à leur introduction).

2. Le groupe de travail a tenu 21 réunions du 10 au 20 mai. Il a adopté son rapport à sa 21^{ème} réunion, le 20 mai 2010.

/...

POINT 3. QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010, L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS SUR CET OBJECTIF AINSI QUE LE SUIVI Y RELATIF

Point 3.1. Examens approfondis de la mise en œuvre des programmes de travail

3.1.1. Diversité biologique des montagnes

3. Le point 3.1.1. de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de travail I à sa première réunion, le 10 mai, sous la présidence de M. Asghar Fazel (République islamique d'Iran). Le groupe de travail était saisi pour ce faire de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/14/2).

4. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Burundi, Canada, Colombie, Finlande, France, Inde, Japon, Jordanie, Malawi, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ouganda et Yémen.

5. Est aussi intervenu le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

6. Sont également intervenus les représentants d'Ecoropa et du Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes de Diversitas.

7. Le président a remercié les délégués de leurs interventions et les a informés qu'elles seraient prises en compte dans le texte du président qui leur serait présenté aux fins d'examen.

8. Le groupe de travail I a repris son examen du point 3.1.1 de l'ordre du jour à sa quatrième réunion, le 11 mai 2010, afin de se pencher sur le projet de recommandation proposé par le président (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.1).

9. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Union européenne, France, Allemagne, Inde, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Afrique du Sud, Espagne et Turquie.

10. Le représentant de l'UICN est aussi intervenu.

11. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.2.

3.1.2. Diversité biologique des eaux intérieures

12. Le point 3.1.2 de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de travail I à sa deuxième réunion, le 10 mai, sous la présidence de M. Asghar Fazel. Il était saisi pour ce faire de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures (UNEP/CBD/SBSTTA/14/3) et de documents d'information sur les observations du Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les eaux intérieures, les zones humides et l'eau, ainsi que sur le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique pour la période après 2010, y compris des buts et des objectifs axés sur les résultats et des indicateurs connexes (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/1) et le sommaire des renseignements généraux et des principaux messages découlant de l'examen approfondi du

programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/3).

13. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Suisse, Thaïlande et Ouganda.

14. Sont également intervenus les représentants de la Convention de Ramsar sur les zones humides et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

15. Le groupe de travail I a repris son examen du point 3.1.2 de l'ordre du jour à sa 5^{ème} réunion, le 12 mai 2010 afin de se pencher sur le projet de recommandation proposé par le président du Groupe de travail I (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.3), sous la présidence de M. Asghar Fazel.

16. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Finlande, France, Hongrie, Inde, Japon, Malawi, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Turquie et Ouganda.

17. Le représentant de la Convention de Ramsar sur les zones humides est aussi intervenu.

18. Le président est convenu de préparer un texte du président avant l'adoption, en anglais seulement et aux fins d'usage interne dans la salle, afin de s'assurer que tous les changements avaient été apportés correctement.

19. Le groupe de travail I a repris son examen du point 3.1.1 de l'ordre du jour à sa 6^{ème} réunion, le 12 mai 2010, saisi du texte du président dans lequel les changements avaient été mis en évidence.

20. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Brésil, Canada, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Norvège, Portugal, Afrique du Sud et Turquie.

21. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.3.

3.1.3. Diversité biologique marine et côtière

22. Le point 3.1.3 de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de travail I à sa 1^{ère} réunion, le 8 mai 2010, sous la présidence de M. Asghar Fazel (République islamique d'Iran). Il était saisi pour ce faire de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (UNEP/CBD/SBSTTA/14/4). Il était également saisi des documents d'information suivants: i) le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/2), ii) le rapport de l'atelier d'experts sur des orientations scientifiques et techniques sur l'utilisation et l'élaboration plus détaillée de systèmes de classification biogéographique ainsi que sur l'identification de zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale nécessitant une protection, tenu du 29 septembre au 2 octobre à Ottawa, (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/4), iii) le rapport de l'atelier d'experts sur les aspects scientifiques et techniques relatifs à l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans les zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale, qui a eu lieu à Manille, du 18 au 20 novembre 2009 (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/5); iv) le rapport des réunions d'experts sur les effets des pratiques de pêche destructives, de la pêche non viable et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sur la diversité biologique marine, qui a eu lieu à Rome, du 23 au 25 septembre 2009 (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/6); v) le rapport sur les impacts potentiels de la fertilisation des océans

sur la diversité biologique marine (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/7); vi) le rapport sur l'acidification des océans et ses conséquences pour la diversité biologique marine (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/8) et vii) le rapport sur les zones de haute mer et grands fonds marins de la planète – une classification biogéographique publié par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/10).

23. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Finlande, Allemagne, Inde, Iran, Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Etats-Unis d'Amérique et Yémen.

24. Sont également intervenus les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'UICN, de Greenpeace, et du Groupe ETC.

25. Le groupe de travail I a repris son examen du point 3.1.3 de l'ordre du jour à sa 6^{ème} réunion, le 12 mai 2010, en vue d'examiner le projet de recommandation présenté par le président du groupe de travail I (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.2) sous la présidence de M. Asghar Fazel.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique, du Canada, de la Colombie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de l'Espagne.

27. Le groupe de travail I a repris son examen du point 3.1.3 de l'ordre du jour à sa 7^{ème} réunion, le 13 mai 2010 afin de poursuivre son examen du projet de recommandation présenté par le président du groupe de travail I (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.2) sous la présidence de M. Asghar Fazel.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Finlande, République islamique d'Iran, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Espagne et Turquie.

29. Le représentant de la Convention de Ramsar sur les zones humides est également intervenu.

30. Le président a remercié les délégués de leurs interventions et les a informés qu'elles seraient prises en compte dans le texte du président qui leur serait présenté aux fins d'examen.

31. Le groupe de travail I a repris son examen du point 3.1.3 de l'ordre du jour à sa huitième réunion, le 13 mai 2010, afin de poursuivre son examen du projet de recommandation présenté par le président du groupe de travail I (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.2) sous la présidence de M. Asghar Fazel. Le coprésident du groupe de travail a annoncé la décision du Bureau de l'Organe subsidiaire de créer un groupe de rédaction mixte pour examiner le projet de recommandation relatif à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et à la « géo-ingénierie » et que, par conséquent, ce groupe de travail n'examinerait pas le paragraphe 10 g) du document (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.2) qui a trait à la « géo-ingénierie », avant que le groupe de rédaction mixte ne soit parvenu à une conclusion à cet égard.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Allemagne, Japon, Mexique, Norvège, Colombie, Nouvelle-Zélande, République islamique d'Iran, Portugal, Espagne, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

33. Le représentant de la Convention de Ramsar sur les zones humides est également intervenu.

34. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandations, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.8.

POINT 4. QUESTIONS DÉCOULANT D'AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES À LA NEUVIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Point 4.1. Diversité biologique agricole

4.1.1. Suivi des demandes faites par la Conférence des Parties dans la décision IX/1

35. Le groupe de travail I a examiné le point 4.1.1 de l'ordre du jour à la 12^{ème} séance de la réunion, le 17 mai 2010, sous la présidence de Mme Tone Solhaug. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les sujets susmentionnés préparée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires compétents (UNEP/CBD/SBSTTA/14/11), du rapport périodique sur l'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/31), du deuxième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelle mondiale et la mise à jour du plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/32) et d'une note sur l'agriculture durable et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole : concepts, tendances et défis (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/34).

36. Un représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a présenté ce point et expliqué que les trois demandes suivantes de la décision IX/1 seraient examinées : i) progrès concernant les buts, les objectifs et les indicateurs; ii) l'application plus poussée des Principes et directives d'Addis-Abeba, en mettant en exergue les travaux effectués la semaine dernière par le groupe de travail sur la question de l'utilisation durable et iii) le plan de travail conjoint de la Convention sur la diversité biologique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de sa Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Ethiopie, Guinée, Hongrie, Inde, République islamique d'Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Malawi, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Pakistan, Philippines, Pologne, Sainte-Lucie, Espagne, Soudan, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie et Yémen.

38. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est également intervenu. La FAO soutient le développement et la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et les importantes initiatives internationales sur les pollinisateurs, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols, et dirige conjointement l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition. Un plan de travail conjoint de la FAO, sa Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été élaboré et approuvé par la Commission. Sa première phase a rassemblé les principaux éléments d'une collaboration sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique et du programme de travail pluriannuel de la Commission.

39. Sont également intervenus Biodiversity International, Platform for Agrobiodiversity Research et Ramsar Network Japan.

40. Une déclaration a aussi été faite par un représentant d'organisations non gouvernementales, qui a pris la parole au nom du Fonds de développement, EcoNexus, la Fédération des scientifiques allemands,

/...

la Fondation Gaia, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Practical Action, SEARICE, USC Canada et le Groupe ETC.

41. Le Groupe de travail I a repris l'examen du point 4.1.1 de l'ordre du jour à partir du projet de recommandation proposé par le président (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.5) à sa 14^{ème} réunion, le mardi 18 mai 2010, sous la présidence de Mme Tone Solhaug (Norvège). Dans son examen du point, le Groupe de travail a été saisi du projet de texte proposé par la présidente (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.5).

42. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Allemagne, Hongrie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Niger, Philippines, Pologne, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Turquie, Turkménistan au nom du Groupe de l'Europe Centrale et de l'Est, Royaume-Uni et Zambie.

43. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est aussi intervenu.

44. Les représentants de Biodiversity International, EcoNexus, la Fédération des scientifiques allemands et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité sont aussi intervenus.

45. La coprésidente a mis fin à la session à 13 h et demandé à un petit groupe d'Amis du président de se réunir au cours du repas afin de déterminer le libellé à utiliser pour la question de l'accès et du partage des avantages.

46. Le Groupe de travail I a repris son examen du texte du président (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.5) au point 4.1.1 de l'ordre du jour à sa 15^{ème} réunion, le mardi 18 mai 2010, sous la présidence de Mme Tone Solhaug (Norvège).

47. Le représentant de la Colombie a fait rapport du libellé convenu pendant la séance des Amis du président sur l'accès et le partage des avantages tenue pendant le repas.

48. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Antigua-et-Barbuda, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Union européenne, Allemagne, Hongrie, Iran, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Portugal, Sainte-Lucie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Turkménistan, Turkménistan au nom du Groupe d'Europe Centrale et de l'Est, et Zambie.

49. Les représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et d'USC Canada sont intervenus.

50. La coprésidente a demandé à un groupe d'Amis du président de se pencher sur la question du carbone contenu dans le sol (paragraphe 3 g) du projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.5)) et de faire rapport au Groupe de travail.

51. La coprésidente a aussi constitué un groupe d'Amis du président présidé par l'Espagne afin de se pencher sur le libellé du paragraphe 3 i) du projet de recommandation, un groupe d'Amis du président présidé par la Suède pour se pencher sur le libellé des paragraphes 3 k) et l) du projet de recommandation et un groupe d'Amis du président, présidé par la Belgique, afin d'étudier le libellé relatif aux rizières (paragraphes 13-15), et demandé à ces groupes de faire rapport au Groupe de travail.

52. Les groupes d'Amis du président ont fait rapport du libellé convenu pour leurs paragraphes respectifs. La coprésidente a remercié tous les groupes pour leur travail acharné et, comme le groupe

responsable des paragraphes 3 k) et l) n'avait pas eu la possibilité de se réunir, la coprésidente a demandé qu'il se réunisse pendant le repas, le 19 mai, et de lui faire rapport.

53. Le Groupe de travail I a repris son examen du texte du président (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.5) au point 4.1.1 de l'ordre du jour à sa 17^{ème} réunion, le 19 mai 2010, sous la présidence de Mme Tone Solhaug.

54. Les représentants suivants sont intervenus : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Allemagne, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Iran, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Sainte-Lucie, Espagne, Suède, Suisse, Turkménistan, Ouganda, Royaume-Uni et Zambie.

55. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité est aussi intervenu.

56. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.16.

4.1.2. *Biocarburants et diversité biologique : examen des voies et moyens propres à promouvoir les impacts positifs et réduire au minimum les impacts négatifs de la production et de l'utilisation de biocarburants sur la diversité biologique*

57. Le groupe de travail I a examiné le point 4.1.2. de l'ordre du jour à la 12^{ème} séance de la réunion, le 17 mai 2010, sous la présidence de Mme Tone Solhaug (Norvège). Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les moyens d'accroître les effets positifs et de minimiser les effets négatifs de la production et de l'utilisation des biocarburants sur la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/14/12) préparée sur la base des informations communiquées par les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes et des résultats des ateliers régionaux sur le sujet.

58. Le Secrétariat a présenté une correction du document UNEP/CBD/SBSTTA/14/12 sur les conseils de la Finlande concernant le paragraphe 15 de ce document. Un rectificatif a été diffusé par le Secrétariat pour remédier à cette question (UNEP/CBD/SBSTTA/14/12/Corr.2).

59. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Brésil, Canada, Union européenne, Finlande, Allemagne, Japon, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Philippines, Suède, Suisse et Thaïlande.

60. Le groupe de travail I a repris l'examen du point 4.1.2 de l'ordre du jour à sa 13^{ème} réunion, le 17 mai 2010.

61. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Brésil, Guinée, République islamique d'Iran, Kenya, Malawi, Nouvelle-Zélande, Niger, Ouganda et Zambie.

62. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est aussi intervenu.

63. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Programme mondial sur les espèces envahissantes, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, et des ONG (Econexus, la Fondation Gaia, Global Forest Coalition, Fédération des scientifiques allemands et le Groupe ETC).

64. A la 15^{ème} réunion du groupe de travail, le 18 mai 2010, et après avoir consulté la réunion, la coprésidente a créé un groupe de contact chargé d'examiner le texte du président avant de le présenter pour examen en plénière.

65. Le groupe de contact s'est réuni le 18 mai, en soirée, au cours du repas du midi le 19 mai et dans la soirée du 19 mai 2010.

66. A sa 18^{ème} réunion, le 20 mai 2010, le groupe de travail a entendu un rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de contact présenté par M. Rose (Royaume-Uni), coprésident du groupe de contact, s'exprimant également au nom de son collègue et coprésident M. Ignatius Makumba (Zambie). Suite au rapport d'activité, le groupe de contact s'est réuni de nouveau sur l'invitation de la coprésidente, pendant que la réunion du groupe de travail était suspendue.

67. Lorsque la réunion a repris, le groupe de travail a entendu un autre rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de contact présenté par M. Rose (Royaume-Uni), coprésident de ce groupe et parlant aussi au nom de son collègue et coprésident M. Ignatius Makumba (Zambie).

68. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Ethiopie, Union européenne, Allemagne, Iran, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Suisse, Ouganda, Royaume-Uni, Tunisie et Zambie.

69. Un représentant du Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité est également intervenu.

70. La coprésidente a constitué un petit groupe des amis de la présidence présidé par l'Union européenne, chargé de parvenir à un accord concernant le paragraphe 8. La présidente a aussi créé un petit groupe de rédaction présidé par le Canada, chargé de parvenir à un accord sur le paragraphe 9 a).

71. A la 19^{ème} réunion du groupe de travail, le 20 mai 2010, M. Jörg Roos, représentant l'Union européenne, a rendu compte des conclusions du groupe des amis de la présidence concernant l'article 8, et le représentant du Canada, M. Brad Fraleigh, a fait rapport sur les conclusions du groupe des amis de la présidence sur l'article 9 a).

72. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Ethiopie, Union européenne, Allemagne, Iran, Liberia, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Suisse, Ouganda, Royaume-Uni et Zambie.

73. Les représentants d'Ecoropa et du Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité ont aussi pris la parole.

74. A sa 20^{ème} réunion, le 21 mai 2010, le groupe de travail I a examiné un document de travail informel présenté par la coprésidente.

75. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cuba, Côte d'Ivoire, Union européenne, Ethiopie, France, Allemagne, République islamique d'Iran, Liberia, Malawi, Mali, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, Portugal, Afrique du Sud, Suède, Suisse, Ouganda, Royaume-Uni et Zambie.

76. Les représentants de Gala Foundation et du Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité sont aussi intervenus.

77. Pour finir, la coprésidente a annoncé que le projet de recommandation serait révisé à la lumière des discussions et présenté à la séance plénière. Le projet de recommandation, tel que modifié oralement, a ensuite été transmis à la séance plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.19.

Point 4.2. Examen de propositions relatives au programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides

78. Le groupe de travail I a examiné le point 4.2. de l'ordre du jour à sa 13^{ème} réunion, le 17 mai 2010. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur le suivi des demandes faites par la Conférence des Parties dans la décision IX/17 (UNEP/CBD/SBSTTA/14/13) et de la note sur l'intégration des activités relatives aux effets des changements climatiques et aux interventions en la matière dans le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (UNEP/CBD/SBSTTA/14/6/Add.1).

79. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Botswana, du Burkina Faso, du Canada, de la France, de la Tunisie, de la Suède, de l'Espagne et de la Thaïlande.

80. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité sont aussi intervenus.

81. Un représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a également fait une déclaration.

82. Le Groupe de travail I a repris l'examen du texte du président (UNEP/CBD/SBSTTA/14/WG.1/CRP.6) au point 4.2 de l'ordre du jour à sa 16^{ème} réunion, le 19 mai 2010.

83. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Allemagne, Nouvelle-Zélande, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Turkménistan et Royaume-Uni.

84. Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est aussi intervenu.

85. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.6.

Point 4.3. Diversité biologique des forêts : plan de travail conjoint avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et rapport sur la coopération, sur la surveillance de la diversité biologique des forêts et sur la précision des définitions des forêts et types de forêt

86. Le groupe de travail I a examiné le point 4.3. de l'ordre du jour à sa troisième réunion, le 11 mai 2010, sous la présidence de M. Asghar Fazel (République islamique d'Iran). Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur le plan de travail conjoint avec le Forum des Nations Unies sur les forêts sur la diversité biologique des forêts élaboré en collaboration avec les organisations compétentes (UNEP/CBD/SBSTTA/14/14).

87. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Finlande, France, Allemagne, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Afrique du Sud, Suisse, Thaïlande et Royaume-Uni.

/...

88. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également pris la parole.
89. Un représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a pris la parole.
90. Le président a remercié les délégués de leurs interventions et les a informés qu'elles seraient prises en compte dans le texte du président qui leur serait présenté aux fins d'examen.
91. Le groupe de travail I a repris son examen du texte du président (UNEP/CBD/WG.1/CRP.4), au point 4.3. de l'ordre du jour, à sa sixième réunion le 12 mai 2010, sous la présidence de M. Asghar Fazel.
92. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Finlande, Allemagne, Indonésie, Iran, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.
93. Des représentants de la Fédération des scientifiques allemands (VDW) et du Forum des Nations Unies sur les forêts sont aussi intervenus.
94. Le président a remercié les délégués de leurs interventions et les a informés qu'elles seraient prises en compte dans le texte du président qui leur serait présenté aux fins d'examen.
95. Le groupe de travail I a repris l'examen du texte du président (UNEP/CBD/WG.1/CRP.4), au point 4.3. de l'ordre du jour à sa septième réunion, le 13 mai 2010, sous la présidence de M. Asghar Fazel.
96. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique, de la Chine, de la Colombie, de la Finlande, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, des Pays-Bas, de la Suède et du Royaume-Uni.
97. Un représentant du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est aussi intervenu.
98. Le Groupe de travail a décidé constituer un groupe de rédaction mixte pour les deux groupes de travail et de lui confier des éléments de texte relatifs à la réduction des émissions produites par le déboisement et la dégradation de forêts, et la géo-ingénierie, pour consultations additionnelles. Le groupe de rédaction était présidé par M. Heikki Toivonen (Finlande) et Mme Maria Mbengashe (Afrique du Sud). Il s'est réuni à deux reprises et a examiné des paragraphes sur la géo-ingénierie et la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le groupe de rédaction mixte a décidé que le texte convenu serait inséré à la fois dans les documents produits au titre du point 4.3 (lorsqu'ils ont trait à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) et du point 3.1.5 sur les changements climatiques. Le groupe de travail mixte a décidé d'inclure les résultats du groupe de travail mixte, avec amendements, dans le projet de recommandation.
99. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.7.

Point 4.4. Travaux additionnels sur les lacunes et incohérences du cadre réglementaire international sur les espèces exotiques envahissantes introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de

terrarium, comme appât et aliment vivants, et meilleures pratiques pour pallier les risques associés à leur introduction

100. Le groupe de travail I a examiné le point 4.4. de l'ordre du jour à sa treizième réunion, le 17 mai 2010, sous la présidence de Mme Tone Solhaug (Norvège). Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les travaux additionnels sur les lacunes et incohérences du cadre réglementaire international sur les espèces exotiques envahissantes, en particulier les animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, comme appâts et aliments vivants, et les meilleures pratiques pour pallier les risques associés à leur introduction (UNEP/CBD/SBSTTA/14/16/Rev.1).
101. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Comores, Cuba, Finlande, France, Grenade, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Sainte-Lucie, Espagne, Suède, Thaïlande.
102. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sont également intervenus.
103. Le représentant du Programme mondial sur les espèces envahissantes est intervenu.
104. Le Groupe de travail I a repris son examen du texte du président (UNEP/CBD/SBSTTA/14/16/Rev.1) au point 4.4 de l'ordre du jour à sa 14^{ème} réunion, le 18 mai 2010.
105. Les représentants des pays suivants sont intervenus : Argentine, Bénin, Burkina Faso, Jordanie, Kenya, Norvège, Tunisie et Yémen.
106. Le représentant de l'UICN a également pris la parole.
107. Le président a remercié les délégués de leurs interventions et les a informés qu'elles seraient prises en compte dans le texte du président qui leur serait présenté aux fins d'examen.
108. Un groupe d'Amis du président présidé par la Finlande s'est réuni afin d'examiner le mandat d'une réunion d'un groupe spécial d'experts techniques, joint en annexe.
109. Le Groupe de travail I a repris son examen du texte du président (UNEP/CBD/SBSTTA/WG.1/CRP.8) au point 4.4 de l'ordre du jour à sa 17^{ème} réunion, le 19 mai 2010.
110. Le groupe d'Amis du président a fait rapport au Groupe de travail sur les résultats de sa réunion, Un accord est convenu à propos de l'annexe.
111. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède et Espagne.
112. Le groupe de travail a décidé de transmettre le projet de recommandation, tel que modifié oralement, à la plénière en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/14/L.13.
